

Interpellation présentée par le député:

M. Gilbert Catelain

Date de dépôt: 23 janvier 2002

Interpellation urgente écrite **Evénements de la St-Sylvestre et climat sécuritaire**

Alors que Genève s'apprête à célébrer le 400^e anniversaire de l'escalade, permettez-moi de vous relater les faits suivants :

Lors de la nuit de la St-Sylvestre, les collaborateurs du Corps des gardes-frontière ont été confrontés à une déferlante de véhicules français occupés par des ressortissants d'origine maghrébine et africaine.

Le nombre de véhicules, essentiellement immatriculés dans les départements 69, 42, 38, 73, 39 et 74, qui sont entrés en Suisse vers minuit par les routes de Ferney-Voltaire, Meyrin et Mategnin, mais aussi Bardonnex, Moillesullaz, Thônex-Vallard et certaines routes à trafic toléré est estimé à plusieurs centaines. Chaque véhicule était occupé par 4 ou 5 personnes.

Lorsque les collaborateurs du Corps des gardes-frontière décidaient de vérifier un véhicule, les 4 véhicules suivants s'arrêtaient. En infériorité numérique, le contrôle s'est limité la plupart du temps à un simple contrôle formel des pièces d'identité. Néanmoins plusieurs dizaines de personnes dépourvues de pièces d'identité ont pu être refoulées.

Ces opérations de refoulement ont monopolisé la totalité des personnels engagés.

Toutes ces personnes se rendaient à l'Aréna.

Selon certains témoins 500 personnes environ n'ont pas pu rentrer à l'Aréna.

Dans le courant de la nuit, la centrale d'engagement et de transmission du Corps des gardes-frontière a avisé les personnels engagés qu'une femme avait été victime de l'arrachage d'un sac à main sous la menace d'un couteau et que ses agresseurs étaient montés dans le Bus 5. Comme ce bus ne passe pas la frontière, les agents du poste mobile (deux gardes-frontière et deux gardes fortification) ont décidé de le contrôler au terminus à Palexpo.

30 à 40 personnes de type maghrébin et noir africain sont descendues du bus, aucun contrôle n'a pu être effectué (infériorité numérique).

Entre minuit et 0500, de nombreux cambriolages ont eu lieu sur la plus grande partie du canton (Anières, Malagnou, Cologny, Vireloup, Versoix, Céligny, Vernier). La résidence d'un fonctionnaire international argentin aurait également été cambriolée.

Dans le même temps à l'Aréna, plusieurs personnes ont été victimes de vols sous la menace d'un couteau ou d'attaques au couteau. Une personne a eu la mâchoire cassée.

Les employés de l'entreprise de nettoyage, mandatée pour assurer un minimum de propreté, n'avaient jamais assisté à un tel spectacle. Personnels d'origine étrangère, ils ont eux aussi été scandalisés, comme de nombreux participants, par la violence à laquelle ils ont assisté bien malgré eux. Ils ont principalement été témoins de tentatives de vols dans les toilettes. Certains d'entre eux auraient été menacés, de telle sorte que l'entreprise leur a demandé de quitter les lieux.

Le personnel chargé de la sécurité, mandaté par l'organisateur de la manifestation, serait issu de Grenoble. Une connivence avec les auteurs des délits commis à l'Aréna n'étant pas exclue. Vu l'absence de contrôle de la part des autorités, nous ne pouvons pas exclure qu'une partie du personnel engagé soit en infraction à la LFSEE.

En deuxième partie de nuit, les collaborateurs du Cgfr interceptent à l'entrée en Suisse entre 0200 et 0300 un ressortissant d'origine maghrébine blessé au visage par un coup de couteau. Il revenait en Suisse pour rechercher son agresseur et lui faire la peau. Il a été remis à la PAF (police aux frontières).

A la fin de la manifestation une fois que les caisses étaient pleines et profitant de l'absence de service d'ordre digne de ce nom, les différents bars de l'Aréna auraient tous été cambriolés (simultanément). Selon les témoins, il s'agissait d'une action organisée.

En résumé, en l'absence du veilleur à St-Pierre, Genève a été victime d'une attaque en règle commise par une bande organisée, en toute impunité.

Nous devons également apprécier ces faits à l'aune de l'évolution de la délinquance en France voisine :

Dans la région du tribunal de Thonon (St-Julien, Annemasse, Thonon et Evian) la délinquance a progressé de 40% en un an, soit 5 fois plus que la moyenne nationale (7,7%).

Les mineurs qui ont pourtant bénéficié d'une politique de prévention sont en cause dans 26% des plaintes déposées.

Les vols à la tire ont progressé de 103%

Les vols avec violence de 78%

Les dégradations de 40%

Les compagnies de gendarmerie de St-Julien-en-genevois et de Thonon-les-Bains ont enregistré chacune une augmentation de la délinquance de 30%.

Si les procédures concernant les auteurs identifiés ont légèrement progressé de 2,91% passant de 8801 à 8552, le nombre d'affaires non élucidées a quant à lui explosé passant de 3663 à 8813, soit une hausse de 140%.

En 2001, les effectifs de la compagnie étaient inférieurs de 20% aux effectifs autorisés. Le démantèlement partiel de la PAF au profit des grandes villes a également contribué à l'accroissement de l'insécurité.

Dans le même temps, constatant les effets d'une politique de sécurité de profil bas, les maires communistes de Vénissieux et de Vitry s/Seine ont déclaré devant les caméras de télévision les 17 et 18 janvier que la prévention ne suffisait plus.

Le 17 janvier dernier le commandant du Corps des gardes-frontière III a présenté le bilan d'activité à la presse, qui fait clairement apparaître que Genève est le canton de Suisse romande le plus touché par la criminalité transfrontière, notamment en raison de sa position géographique.

En clair, nous enregistrons à Genève, où sont engagés le 51% des effectifs du Corps des gardes-frontière, le bilan suivant:

<i>Genre</i>	<i>% GE/ Romandie</i>	<i>Nombres GE</i>	<i>Nombre Romandie</i>
Entrées illégales	66	1430	2149
Véhicule volés	53	59	111
Personnes recherchées interceptées	69	1813	2618
Cas de falsifications de documents	53	267	497
Violences contre fonctionnaires à caractère pénal	25	45	180
Agressions contre fonctionnaires au sens de l'art 285 CP	35	15	43

Ces chiffres sont demeurés à un niveau élevé en 2001, malgré une diminution très nette de la densité de surveillance du Corps des gardes-frontière.

Inquiet par l'évolution de la situation, l'exécutif du canton de Zürich est intervenu auprès du Conseil fédéral le 11 juillet 2001 pour demander une revalorisation du Corps des gardes-frontière et un accroissement des effectifs.

Par manque d'effectif et de temps, il arrive que la police genevoise doive renoncer à traiter des affaires.

Pas plus tard que le 6 janvier 2002, la police genevoise a dû se contenter de refouler un ressortissant d'origine guinéenne contrôlé à la sortie de Suisse par les gardes-frontière, bien que cette personne soit sous expulsion, en possession d'un passeport français obtenu frauduleusement libellé avec un alias, en possession d'une importante somme d'argent et d'objets neufs d'origine douteuse et qu'elle est connue en Suisse pour trafic de cocaïne. Le seul traitement d'un cas d'expulsion nécessite 4 h de travail administratif.

Le 18 janvier 2002, deux ressortissants d'ex-Yougoslavie officiellement domiciliés dans la région parisienne et probablement membres de la communauté des gens du voyage font demi-tour à la vue du contrôle à la sortie de Suisse à Veyrier. Interceptés, les gardes-frontière découvrent sur eux plus de 10'000 francs en différentes monnaies (CHF, DM, EUR). Pour

les même motifs, les personnes sont refoulées sans être entendues par la police.

Le 21 janvier de ce mois, hier, un marabout camerounais intercepté avec des faux billets de 1000.-, de la teinture d'iode et un billet authentique pour effectuer des escroqueries à la multiplication des billets de banques a été simplement refoulé.

Dans le même temps, Madame la conseillère d'Etat Spoerri a déclaré à la TG que sa politique serait axée sur la prévention.

En résumé et au vu de l'augmentation de la population genevoise et frontalière de ces dernières années et à venir, accords bilatéraux obligent, il apparaît clairement que les moyens engagés pour garantir la sécurité des biens et des personnes sont insuffisants.

Le cdt de la police vaudoise Pierre Aepli a estimé qu'il faudrait 1000 policiers supplémentaires dans notre pays.

Mes questions sont les suivantes :

1. Au vu de la faible capacité de prestation du veilleur de St-Pierre, ne faut-il pas envisager d'appliquer le trop célèbre principe de précaution en renonçant, dans les conditions actuelles, à autoriser l'organisation de ce type de manifestation (techno) à Genève ?
2. Quelles mesures de sécurité le Conseil d'Etat est-il en droit d'exiger de la part des organisateurs de manifestations à risques ? Peut-il prendre influence sur le choix de recrutement du personnel de sécurité (contrôle d'identité) ?
3. Quelle politique le Conseil d'Etat entend-il mettre en œuvre pour combattre une criminalité dont les auteurs sont domiciliés à l'étranger et sont organisés en bandes ?
4. Quelles mesures de sécurité supplémentaires le Conseil d'Etat et les TPG entendent-ils mettre en œuvre pour garantir la sécurité des voyageurs dans les bus et aux abords immédiats des arrêts de bus les plus importants (ex. gare Cornavin), principalement la nuit ?
5. Comment le Conseil d'Etat va-t-il réagir à la forte dégradation du climat sécuritaire en zone frontalière, lieu de résidence de nombreux fonctionnaires internationaux et cadres d'entreprises internationales. Ne craignez-vous pas des effets négatifs pour l'attrait de Genève ?
6. Quelles ressources en personnel (à l'exclusion des GSD) sont effectivement engagées la nuit à Genève pour assurer la sécurité ? Le Conseil d'Etat compte-t-il étoffer la prestation de surveillance ? Faute de

veilleur à St-Pierre, sommes nous condamnés de demander à nos concitoyens de s'imposer des restrictions de circulation ou de sortie ?

7. Il apparaît que de nombreux délits ne sont pas poursuivis faute de moyens et de temps (longueur de la procédure), ou poursuivis et sanctionnés par des peines peu dissuasives. De nombreux délits pénaux (ex : falsifications de PI) ne sont pas dénoncés pour des questions de coûts. Qu'est-il prévu à l'avenir ?
8. L'absence de traitement judiciaire des flagrants délits faute de ressources en personnels et en moyens (ex : sur occupation des locaux de détention), a des conséquences négatives tant sur les auteurs (sentiment d'impunité), la population (écœurement et sentiment d'injustice), les personnels des différents organes de surveillance (démotivation, sentiment justifié de prendre des risques élevés pour leur sécurité personnelle pour pas grand chose) et le recrutement de collaborateurs (absence de sens dans le travail effectué). Que compte faire le Conseil d'Etat pour remédier à cette situation ?

Je vous remercie pour votre attention et vous remercie d'avance d'entrer en matière sur tous les points de cette interpellation.